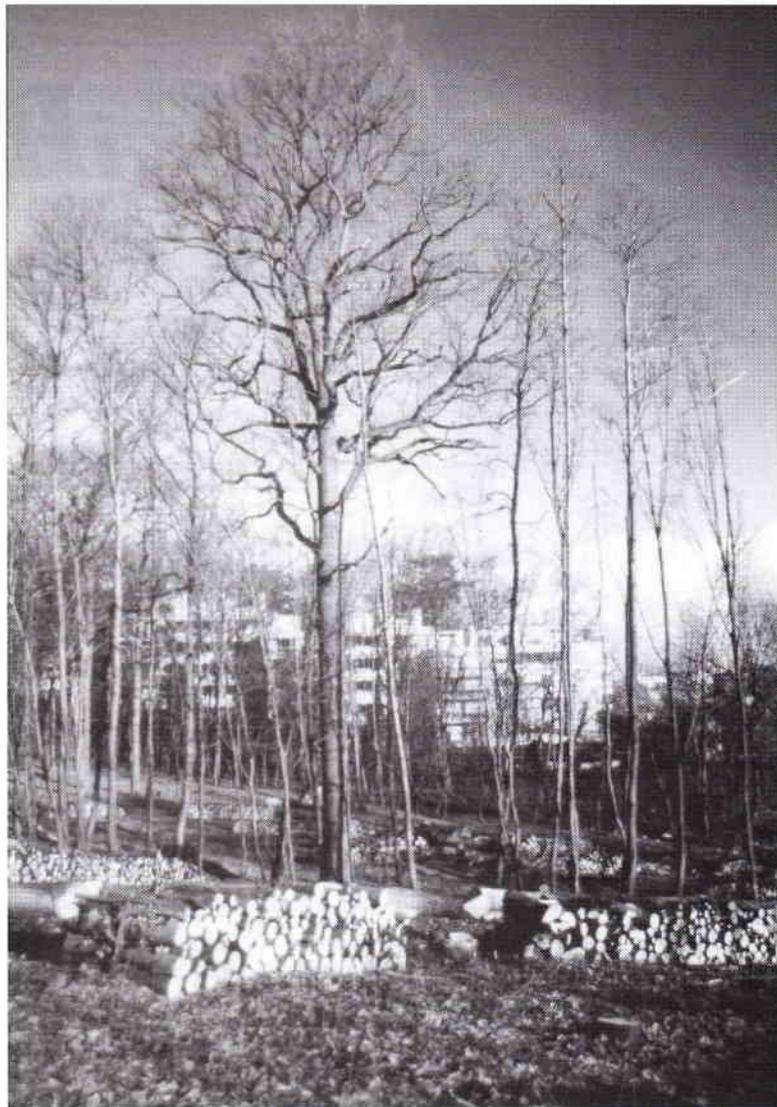


Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Bulletin N° 98

1999 - N° 1



La forêt domaniale de Meudon : une parcelle en régénération à proximité d'une zone périurbaine
(Cliché : Office National des Forêts)

SOMMAIRE

La forêt domaniale de Meudon :

Peut-on concilier rajeunissement de la forêt et sensibilité du public ?p. 3

Comment évaluer le coût de gestion d'une forêt périurbaine ?.....p. 5

La forêt de Meudon : une forêt cultivéep. 6

A propos du bassin de Chalais et de la Grande Perspectivep. 8

Nouvelles brèvesp. 8

Erratap. 11

TAPISSERIE
SIÈGES
CADEAUX
STORES
PAPIERS PEINTS

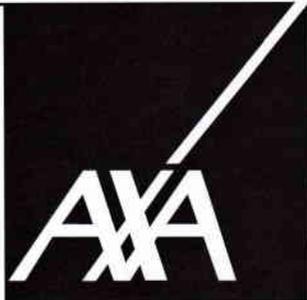
"*Bellevue Décoration*"

Maison fondée en 1926

J. DESCOUT

RIDEAUX
LITERIE
LUMINAIRES
CANAPÉS
TENTURES MURALES

21, rue Marcel-Allégot, 92190 MEUDON - Tél. 01 45 34 11 78 - Fax 01 45 34 94 06



**Francis
DAGORT**

Agent Général

*Un Conseiller
à votre service*

**TOUTES
ASSURANCES**

**Vie
Placements**

28 bis, rue de la République, 92190 MEUDON

☎ 01 45 34 16 13 - Fax 01 46 26 16 44

IMPRIMERIE *iR* TYPO-OFFSET

Réalisation de tous travaux

26, rue Drouet-Peupion
92240 MALAKOFF

Tél. 01 47 36 29 45
Fax 01 47 36 88 76



Cadeaux
Objets utiles
pour la maison ...

l'artisanie

61, rue de la République
Tél. 01 46 26 71 57

MEUDON

Ouvert le DIMANCHE

BULLETIN D'ADHÉSION

Mme, Mlle, M.

Adresse.....

adresse, pour l'année en cours, au Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, 6 avenue Le Corbeiller -
92190 Meudon :

un chèque bancaire

Date :

(ou) un chèque postal (C.C.P. Paris n° 22465-15V)

d'un montant de :F

Signature :

MEMBRE ACTIF.....100 F

MEMBRE BIENFAITEUR, à partir de180 F

La cotisation annuelle comporte le service du Bulletin (3 numéros par an)

LA FORÊT DOMANIALE DE MEUDON

Peut-on concilier rajeunissement de la forêt et sensibilité du public ?

La forêt domaniale de MEUDON, d'une surface totale de 1 084 hectares, est située à 9 kilomètres du centre de la capitale.

Ensermée dans un tissu urbain très dense, facilement accessible par le réseau routier et les transports en commun, elle est dotée d'un remarquable équipement de desserte interne : 17 kilomètres de routes ouvertes aux véhicules, 15 kilomètres de routes fermées, 32 kilomètres de pistes cavalières, 55 kilomètres d'allées forestières dont 16 kilomètres de sentiers balisés.

Ce massif très ouvert répond donc bien à sa vocation actuelle : accueillir un public très nombreux à la recherche de calme et de détente. A une fréquentation pendant la semaine, essentiellement de proximité, s'ajoute durant le week-end une fréquentation d'origine plus large pouvant atteindre 10 à 15 000 personnes.

Peu d'interventions sur le milieu forestier peuvent échapper au regard de ces visiteurs permanents ou occasionnels. En particulier, les usagers riverains de la forêt de Meudon, les personnes y promenant journalièrement leur animal de compagnie, sont très sensibles aux changements qui peuvent intervenir dans leur environnement familial. En effet, le paysage forestier n'est jamais figé. La diversité des milieux sur lesquels poussent les arbres en forêt de Meudon : fonds marneux humides, bords d'étangs, versants sablonneux secs, plateaux constitués d'argiles à meulière enrichies par endroit de placages de limon, le mélange des essences composant les peuplements (plus de 25 espèces d'arbres répertoriées en forêt de Meudon), l'alternance des stades de croissance, le cycle des saisons, offrent des découvertes visuelles pour le promeneur et font le charme du massif de Meudon.

L'homme a aussi une action forte sur le paysage forestier dont nous héritons après des siècles d'intervention et de soins continus. En forêt de Meudon certaines décisions humaines ont bouleversé la nature des boisements. Ainsi, le châtaignier, très prisé par le public

et qui constitue de nos jours l'espèce dominante, n'a été introduit par plantation qu'à la fin du XV^{ème} siècle pour servir notamment de complément de nourriture pour le gibier.

De même jusqu'à la dernière guerre, la majeure partie des peuplements de la forêt était traitée en taillis sous futaie. Cette structure, totalement artificielle, permettait de faire coexister, sur un même espace, un taillis produisant essentiellement du bois de feu et une futaie, réserve de grands arbres issus de graines, apte à fournir des bois de sciages nobles. A cette époque, le taillis était coupé tous les 20 ans, tandis que les grands chênes vivaient 150 ans ou plus.

L'abandon progressif de ce mode de gestion de la forêt, lié à la diminution des besoins en petit bois a entraîné **un vieillissement généralisé des peuplements de Meudon.**

Ce processus conduisant inéluctablement à un affaiblissement et à un appauvrissement de la forêt, un plan de gestion (ou document d'aménagement) a été établi à la fin des années soixante. Il répondait à deux préoccupations majeures : canaliser la fréquentation de plus en plus importante en forêt en créant une infrastructure d'accueil et assurer le remplacement des peuplements de taillis sous futaie les plus vieux par de jeunes boisements où le chêne, espèce rustique et d'une grande longévité, est privilégié.

Cet effort de renouvellement (le forestier parle de régénération) a permis d'installer, entre 1970 et 1990, 135 hectares de jeunes peuplements bien venants, ce qui représente près de 12 % de la surface de la forêt de Meudon.

Toutefois, le rajeunissement n'a pu être mené à bien qu'en privilégiant la technique de régénération artificielle consistant, lors d'une coupe rase, à récolter en un seul passage les sujets âgés et dépérissants et à faire suivre cette coupe d'une nouvelle plantation.

Le changement brutal de l'état boisé, la disparition de grands arbres que l'on croyait immortels, l'aspect uniforme et géométrique des plantations dans les premières années, les "enrillagements", ont été en général mal perçus par le public.



Opération de câblage assurant la sécurité avant l'abattage d'un arbre situé hors du cadre de la photographie
(Cliché : Office National des Forêts)

Un nouveau plan de gestion, applicable depuis 1992 pour une période de 20 ans, a prévu la poursuite de cet effort de rajeunissement de la forêt, à un rythme cependant moins soutenu et selon des méthodes qui ne cessent de s'adapter. En effet, depuis cette date, l'instauration d'un dialogue renforcé avec certaines associations de défense de la forêt à l'image de celui entamé depuis de nombreuses années avec le Comité de sauvegarde des sites de Meudon, la prise en compte, affirmée au plus haut niveau, de la notion de biodiversité (respect de la variété des milieux et de celle des espèces animales et végétales), l'expérimentation de nouvelles

techniques permettant de mieux intégrer les coupes dans le paysage forestier, ont amené l'Office National des Forêts à revoir, sur le plan qualitatif et quantitatif, l'effort de régénération en forêt de Meudon, sans remettre en cause pour autant les principes d'aménagement définis dans le plan précédent.

De nouvelles orientations ont été retenues :

- La surface moyenne des sous-parcelles à régénérer, prévue initialement à 3,2 hectares a encore été abaissée en faisant, à des fins paysagères, une plus grande part à la conservation d'îlots d'arbres, créant ainsi des unités plus petites et moins voyantes.

- Chaque fois que cela est possible, c'est-à-dire dans la majorité des situations, le mode de régénération naturelle, basé sur des coupes progressives avec dégagement des semis apparus, est adopté.

- Le châtaignier, autrefois combattu lorsqu'il venait concurrencer le chêne, est considéré comme un allié, notamment sur les versants de la forêt où il assure un rôle de protection ainsi que dans les sites à forte fréquentation.

- Certaines zones très "clairiérées", improductives d'un point de vue sylvicole mais intéressantes biologiquement, sont conservées (tel est le cas de secteurs engorgés par l'eau).

- Enfin, il est envisagé de désigner des bouquets d'arbres d'essences nobles : chênes, châtaigniers, pour constituer des "grains" de vieillissement au sein desquels les individus seront maintenus sur pied jusqu'à leur terme ultime dans des secteurs de la forêt de Meudon à fréquentation réduite.

Ces nouvelles orientations ont une incidence financière pour l'Office National des Forêts qui assure la gestion de cette forêt : perte de revenus ligneux, augmentation des coûts d'intervention des personnels chargés des entretiens sylvicoles qui s'ajoutent aux coûts liés à l'accueil du public, coûts qui doivent trouver un financement local. En contrepartie, les forestiers de l'Office National des Forêts mettent en œuvre ces efforts permanents d'adaptation, en souhaitant que le public comprenne mieux leurs actions pour assurer la pérennité de la forêt ; celle-ci passe par son rajeunissement régulier, car la forêt est un milieu vivant, dynamique et changeant et non le sanctuaire d'une nature immuable.

Gilles BONCORI

Chef du Groupe Technique de Meudon
de l'Office National des Forêts

Comment évaluer le coût de gestion d'une forêt périurbaine ?

Les habitants des villes sont généralement très attentifs à la gestion de la forêt qu'ils considèrent comme un espace naturel, repère de stabilité dans un monde où plus rien n'est stable. Or, si l'on peut, comme certains, considérer qu'en Ile-de-France la forêt publique est "éternelle", on doit également comprendre qu'elle est constituée d'arbres qui naissent, se développent et meurent, même si leur durée de vie est largement supérieure à la durée de la vie humaine.

La difficulté du métier de forestier périurbain naît de cette ambiguïté et se nourrit d'une difficile équation : gérer un espace aménagé depuis des siècles mais revendiqué par ses usagers comme un espace naturel.

On connaît le coût annuel d'entretien et de surveillance d'une forêt française moyenne. Il se situe autour de 500 F par hectare. La production du bois par la forêt équilibre globalement ces dépenses.

Mais la gestion des forêts périurbaines, dont la forêt domaniale de Meudon est le prototype, se traduit par des actions tout à fait spécifiques induisant des coûts particulièrement élevés dans différents domaines.

Ainsi, dans la forêt domaniale de Meudon, le nombre de forestiers est relativement quatre fois plus important que dans le reste de la France. Il faut en effet :

- protéger la forêt contre l'urbanisation et ses conséquences : infrastructures routières, stationnements, empiètement des propriétés riveraines, réseaux divers aériens ou enterrés,...
- informer un public peu au fait des choses de la nature mais qui souhaite mieux la connaître et a besoin d'informations pour mieux profiter de ses promenades,
- assurer la sécurité des usagers et la protection du milieu (prévention des conflits d'usage et des atteintes à la forêt),
- concevoir et réaliser des travaux mieux intégrés au paysage, assurer une surveillance renforcée des coupes...

Les travaux mis en œuvre ont un coût lié plus spécifiquement à la forte fréquentation :

- les plantations ou l'entretien de semis naturels sur des surfaces petites aux formes relativement naturelles pour répondre aux préoccupations paysagères des promeneurs nécessitent un travail non mécanisé, l'obligation d'informer le public par des panneaux induit des coûts

unitaires beaucoup plus importants. Par exemple, pour une plantation protégée des lapins et du piétinement, on dépensera 15.000 F/ha pour une surface de 4,8 ha traitée mécaniquement et 70.000 F/ha pour une surface de 0,5 ha traitée manuellement.

- la propreté de la forêt doit être assurée. Près de 800 m³ de déchets sont ramassés annuellement pour un coût annuel de 330.000 F.

- l'entretien des pelouses (Anémomètre, Tapis Vert, ...), des chemins, des routes et des aires de stationnement nécessite un budget annuel de près de 1.300.000 F.

Les choix sylvicoles adoptés pour l'Ile-de-France induisent de leur côté un manque à gagner indéniable en raison du maintien d'arbres dans la forêt pour leur qualité esthétique indépendamment de leur potentiel économique. Il est cependant difficile à chiffrer ...

Au total, le surcoût occasionné par l'accueil du public dans la forêt domaniale de Meudon avoisine 2.500 F/ha. La part supportée par les collectivités locales (Conseil Régional, Conseils Généraux, Communes) est proche de la moitié. Le surcoût annuel restant à la charge de l'Office National des Forêts peut donc être estimé à environ 1,5 million de francs pour l'ensemble de la forêt de Meudon.

Or, un certain public demande à être encore mieux accueilli et informé sur la forêt ; il souhaite que la forêt devienne une nature "sanctuarisée" où il puisse continuer à se promener en toute sécurité ...

De leur côté, les collectivités ont de plus en plus de mal à prendre en compte les besoins financiers de la forêt et leur participation diminue.

Dans ces conditions, l'écart se creuse entre dépenses et recettes et oblige à diminuer le niveau des prestations réalisées, à commencer par le ramassage des déchets et la tonte d'espaces verts. Pour compenser cette diminution, il faudrait que les promeneurs et les riverains acceptent de modifier leur comportement, dans le sens d'un plus grand respect de la forêt et de la nature.

Marie-Laurence MADIGNIER

Chef du Service Interdépartemental de Versailles
de l'Office National des Forêts

LA FORÊT DE MEUDON : UNE FORÊT CULTIVÉE

Le samedi 6 juin 1998, nous nous sommes retrouvés une douzaine de Meudonnais sur la place Jules Janssen à 9h30 pour partir avec notre guide visiter quelques parcelles remarquables de notre forêt. Nous avons choisi le thème "La forêt de Meudon, une forêt cultivée" avec M. BONCORI, responsable de sa gestion pour l'Office National des Forêts.

Ce thème nous avait paru judicieux afin d'expliquer comment est gérée une forêt domaniale. Ces besoins d'informations sont d'autant plus grands que l'on entend beaucoup de propos erronés concernant nos bois meudonnais et le rôle des différents intervenants. C'est pourquoi, avant de détailler la visite proprement dite, je donnerai quelques détails écologiques et historiques sur cette forêt¹.

La forêt de Meudon est un écosystème vivant associant une flore constituée de végétaux de toutes tailles (des mousses aux chênes) à une faune très diversifiée (des vers de terre aux renards) installées sur les sols limoneux des plateaux, calcaires et siliceux des pentes et marneux des fonds, le tout sous un climat tempéré.

N'oublions pas un des éléments majeurs de cet écosystème, l'Homme. Depuis des millénaires, ce dernier a utilisé la forêt pour se nourrir lui et ses animaux d'élevage, se chauffer, s'abriter, se protéger. En retour, les hommes ont beaucoup appris de la forêt et l'ont protégée (1219, première ordonnance royale forestière créant un corps d'officiers chargés de sa protection) et cultivée en lui donnant de la lumière (éclaircissage) et des engrais naturels (feuilles et branches mortes non ramassées volontairement). Ces bénéfiques réciproques indiquent clairement que l'association homme-forêt est une entité à part entière de cet écosystème. Cette association est trop souvent méconnue ou volontairement ignorée de nos contemporains qui ne retiennent que les déprédations de quelques individus non représentatifs de l'écosystème. Aucune civilisation des zones boréales aux zones tropicales ne s'est développée sans l'apport de la forêt. Les régions où elle a disparu ont du mal à se développer.

Du début de notre ère à l'an mil, la forêt de Meudon a plusieurs fois changé d'aspect au gré des invasions des huns, sarrasins et normands ; mise en culture vivrière après essartage lors des périodes de calme, elle reprend naturellement sa place dans les périodes troublées. Dès la fin des invasions, au X^{ème} siècle, les moines des grandes abbayes ont défriché l'immense forêt des Carnutes dont Meudon n'est qu'un lambeau comme Versailles, Marly

ou Saint Germain. La démographie explosant, les besoins alimentaires croissant, les plateaux ont été déboisés, les pentes sont plantées de vignes ; seuls quelques bosquets subsistent dans les endroits trop escarpés ou mal exposés. La forêt de Meudon n'existe plus alors. Elle ne reviendra qu'après le XV^{ème} siècle avec le désir des seigneurs de Meudon de se constituer des territoires de chasse. Après achat des terres, ils ont fait replanter le plateau et ont introduit des essences nouvelles comme le châtaignier, arbre méridional, mais offrant de la nourriture aux animaux et du bois inattaquable par les insectes. Ces seigneurs pour mieux protéger leur forêt l'ont même entourée de murs, démolis après la Révolution. Nous voyons donc un peu mieux le décor qui nous attend : la forêt de Meudon est une forêt cultivée par l'homme depuis des siècles. Les essences principales sont par ordre d'importance décroissante : châtaigniers (50 %), chênes rouvres et pédonculés (35 %), bouleaux, érables, charmes, frênes, hêtres, merisiers, aulnes, tilleuls, robiniers (le tout 14 %), et quelques résineux (1 %) dont le pin noir et le pin sylvestre. Plus de 98 % des arbres de notre forêt sont à feuilles caduques.

Notre visite s'est déroulée en deux temps : le premier consacré aux actions forestières menées actuellement par l'O.N.F. et le second aux actions passées des aménageurs forestiers. Vous pourrez aller voir vous même ces parcelles dont nous donnons les numéros figurant sur la carte détaillée de la forêt reproduite sur de nombreux panneaux forestiers.

Actions forestières actuelles : deux exemples de régénération des peuplements

- Parcelle 28, face à la maison forestière du Bel Air (en haut de la rue Marcellin Berthelot), le long du mur du parc de l'Observatoire. Le peuplement constitué de chênes arrivés à maturité (150-180 ans), accompagnés de frênes et de châtaigniers a été desserré. L'ensemble du sous-étage en charmes a été abattu et débité par les bûcherons ayant acheté les arbres marqués sur pied. La plupart des grands chênes ont été laissés en place et judicieusement distribués pour qu'ils couvrent toute la surface mise en lumière. Les forestiers espèrent que les glands tombés sur cette parcelle vont germer. Pour ce faire, le sol est bien nettoyé, les ronces et tous les arbustes ont été broyés (engrais naturels) car la lumière doit arriver au niveau du sol pour favoriser le développement des jeunes plantules de chênes. La parcelle évoluera lentement avec l'installation des semis naturels, puis sera suivie d'une coupe secondaire pour éliminer les semenciers eux aussi arrivés à maturité. Le roncier qui va se développer à nouveau sera laissé en place afin de protéger les jeunes plantules de chênes contre tous les risques

¹ Voir "Bois et parcs de Meudon sous l'ancien régime" par M.T. HERLEDAN dans les numéros 53 et 90 du Bulletin.

d'écrasement. Cette technique de régénération naturelle est privilégiée pour des raisons économiques (étalement des dépenses dans le temps) mais surtout écologiques et paysagères : augmentation de la diversité des espèces, semences plus adaptées au terrain. La conservation des semenciers contribue à maintenir un aspect de paysage forestier. Le coût de suivi des semis installés (dégagements) est toutefois supérieur à celui de la régénération artificielle (plantation de jeunes plants développés en pépinières) car il peut difficilement être mécanisé. Le coût total d'une régénération naturelle réussie en forêt de Meudon est voisin de 45 000 fr/ha.

- Parcelle 30, entre la route Royale et le stade des Ponceaux en allant vers le carrefour des Bruyères, sur une surface de 2 ha, un exemple de régénération artificielle. L'endroit est un fond de vallon, la terre est riche et humide. Des merisiers, frênes, chênes pédonculés et de l'alisier terminal y ont été plantés récemment en mélange, par bouquets, sur des carrés de 3 mètres de côté, à raison de 1660 plants à l'hectare. Des îlots anciens, boisés d'érables, ont été laissés afin de casser l'aspect artificiel de la plantation. Les merisiers seront abattus à leur maturité, 80 ou 100 ans. Le coût total d'une telle plantation représente le double de celui de la régénération naturelle, la part de l'investissement de plantation étant de 60 % du total et celle des dégagements qui se dérouleront pendant 6 à 10 ans, de 40 %.

Ensuite, nous sommes allés visiter trois autres emplacements permettant de retrouver les aménagements anciens de la forêt. Ces peuplements peuvent parfois sembler naturels tellement les arbres sont imbriqués et les sous bois impénétrables mais, grâce à notre excellent guide, nous retrouvons partout la main de l'homme.

Aménagements forestiers anciens

- Parcelle 42, au carrefour de la patte d'Oie, face au stade Marcel Dassault. Nous sommes sur le plateau limoneux à l'altitude moyenne de 170 mètres. Un peuplement a été effectué en 1897 sur des terres cultivées au XVIII^{ème} siècle, terres de la Mare Adam, vendues à la Révolution. Nous y voyons une cohabitation de deux espèces, le hêtre et le frêne. Bien que l'on ait du mal à distinguer les alignements de plantation, cette cohabitation de deux essences qui ne peut exister dans la nature car l'une prive l'autre de lumière, signe l'œuvre de l'homme qui a patiemment protégé l'espèce la plus faible (le frêne) par des dégagements.

- Parcelle 40, à côté de la pièce d'eau, la Mare aux Faisans, au lieu dit "la Plaine de la patte d'Oie". La terre de plateau, très riche, était cultivée au XIX^{ème} siècle. Le reboisement a eu lieu entre 1920 et 1930. Les aménagements se sont inspirés du plan de 1897 mais ont planté en alignements alternés de frênes et de hêtres. En face de

cette parcelle, nous observons après la Mare aux Faisans, un peuplement de chênes alignés au cordeau et très dense. Cette population très artificielle va être fortement éclaircie pour favoriser l'installation d'un sous-bois.

- Parcelle 38, entre le carrefour des moulins et celui de l'encoignure. Jusqu'en 1970, la forêt était conduite en taillis sous futaie ; les baliveaux (arbres gardés lors d'une coupe afin de donner des grands arbres) récents et anciens étaient conservés ; on ne faisait pas de régénération naturelle, d'où les alignements de plantation. Cependant, en 1951 dans les régions de l'Est de la France, la glandée exceptionnelle a été exploitée par les forestiers en forêt de Meudon qui ont semé ces glands. En 1961, la même tentative de régénération naturelle a eu lieu sur cette parcelle 38. Par ailleurs, en 1890, la surface de cette parcelle située vis à vis de l'entreprise Hurel Dubois avait été plantée en frênes et en charmes. Enfin, des parties de cette parcelle et de la parcelle 37, bombardées pendant la guerre de 1940, ont été replantées en peupliers.

Cette visite passionnante nous a permis de mesurer le travail considérable effectué par l'homme au cours des siècles pour aménager la forêt. Cette action constante a permis de la conserver dans sa plénitude depuis le XV^{ème} siècle avec toutefois quelques aventures après la Révolution et au cours des guerres (1870).

Cependant, tout au long de cette promenade si riche en enseignements, nous avons été confrontés à la vision peu agréable, le long des routes forestières, des déchets, gravats et immondices divers abandonnés par nos concitoyens. Lors de l'opération "Forêt Propre", nous en ramassons entre 3 et 4 tonnes ; l'O.N.F. en retire de 100 à 120 tonnes par an sur les 1085 hectares de la forêt de Meudon. Ces déchets sont non seulement inesthétiques mais souvent non biodégradables par les bactéries et champignons du sol, ils deviennent donc dangereux pour la santé de la forêt. Le plastique peut étouffer la vie. Sachons protéger notre forêt.

Je terminerai en insistant sur la notion de "forêt domaniale". Ce terme signifie que la Nation Française a hérité en 1789 des 2 millions d'hectares de forêts possédés par le Roi. Cet héritage est donc le nôtre. C'est pourquoi, propriétaires sans le savoir, nous devons respecter la forêt et la faire aimer de nos jeunes. La gestion de ce domaine a été confiée à l'administration des Eaux et Forêts dont l'O.N.F. est issue. Cette gestion faite pour le bien de tous les Français (promenade et production de bois) a permis de faire passer la surface boisée qui était tombée à 15 % de la surface totale de la France en 1815 (besoin en bois pour les guerres impériales) à près de 27 % de nos jours. La forêt française, publique et privée, est devenue la plus grande d'Europe (hors Russie) et s'accroît de 30 000 ha par an (exode rural).

Michel RIOTTOT

A propos du bassin de Chalais et de la Grande Perspective

Les idées reçues, chacun le sait, ont la vie dure, .. très dure. Pour en avoir la preuve, s'il en était encore besoin, on pourrait la trouver ... hâtons-nous d'en rire ! ... dans le précédent numéro du Bulletin. L'une d'elles, selon laquelle le bassin hexagonal de Chalais a été créé par LE NOTRE, s'est en effet surnoisement glissée page 18 du n°97, échappant non seulement à l'auteur de l'article, mais aussi à ceux qui, à un moment ou à un autre de l'élaboration de ce numéro, en ont relu les textes. Pourtant, en 1996, dans le numéro 90, en ouvrant la rubrique "Halte à quelques idées reçues", Marie-Thérèse HERLEDAN dont les recherches sur le domaine royal de Meudon ont montré qu'un certain nombre d'idées toutes faites devaient être balayées pour faire place aux données recueillies grâce à une minutieuse analyse d'archives, avait pris soin de préciser que l'étang de Chalais avait été aménagé en bassin hexagonal par SERVIEN avant 1658. En effet, elle avait rapporté dans le bulletin n°171 de la Société des Amis de Meudon les termes d'un marché passé le 16 mai 1658 entre un terrassier de Meudon et le Surintendant selon lesquels il s'agissait "d'oster toute la vase et rozeaux de l'exagone". Ainsi ce sont quelque trente années avant que LE NOTRE intervienne dans les aménagements du domaine, alors propriété de LOUVOIS, qu'existait le bassin hexagonal, élément fondamental de la Grande Perspective dont la conception revient, sinon à SERVIEN lui-même, du moins à tel ou tel de ses architectes dont les noms ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

La mise au point ci-dessus que l'on doit à Paulette GAYRAL peut sembler anodine. Il n'en est rien. L'intervention de LE NOTRE à Meudon n'est attestée qu'entre 1680 et 1688, sous LOUVOIS (BIVER, Histoire du Château de Meudon, pages 101 et suivantes). Or, à la mort de SERVIEN, en 1659, sont en place le nouveau pavillon central du Château, l'orangerie, le bassin hexagonal (alias étang de Chalais), tous éléments rigoureusement ordonnés autour d'un axe central qui est celui d'un début de Grande Perspective. Des documents incontournables permettent d'en attribuer l'ordonnement et la mise en œuvre au Surintendant. Il avait certainement d'autres projets mais la mort y mit fin brutalement alors qu'il n'avait été seigneur de Meudon que 4 ans et 3 mois. Attribuer le bassin hexagonal de Chalais à LE NOTRE, c'est prêter le flanc à l'équivoque et, implicitement, permettre d'en reporter la création à l'époque de LOUVOIS ; ce faisant, c'est retarder de trente ans les débuts de la Grande Perspective, en dénier l'initiative à SERVIEN et brouiller l'histoire du domaine qu'en un dessein repris, poursuivi et amplifié ont écrite le Cardinal de Lorraine, SERVIEN, LOUVOIS et le Grand Dauphin.

Il était indispensable de couper court aux éventuels développements qu'aurait pu susciter cette équivoque lors de la célébration de l'année LE NOTRE, équivoque qu'aurait paru conforter notre précédent Bulletin.

Marie-Thérèse HERLEDAN

NOUVELLES BRÈVES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 FÉVRIER 1999

L'assemblée générale annuelle est ouverte par le président Gérard ADER peu avant 15 heures devant une assistance d'une soixantaine d'adhérents auxquels il souhaite la bienvenue. Tout aussitôt, il remercie Monsieur Pierre-Antoine GATIER, architecte en chef des Monuments historiques, conservateur des domaines de Meudon et de Saint-Cloud, qui a bien voulu venir exposer devant l'assemblée les projets relatifs au domaine national de Meudon et tout particulièrement celui qui concerne la rénovation de l'avenue du Château, sujet qui, selon la convocation à cette réunion, devait être traité par deux personnalités de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France qui ont eu un empêchement d'ordre professionnel. Gérard ADER donne immédiatement la parole à Monsieur GATIER.

Exposé de Monsieur GATIER

Les travaux à prévoir sur le domaine de Meudon portent sur les trois parties que sont : l'avenue du Château, la Grande Terrasse, la Grande Perspective ; ils sont étudiés en liaison constante avec la Ville.

Le premier dossier actuellement achevé est celui qui concerne l'avenue du Château. Il a comporté une étude préalable dans laquelle étaient inscrits : l'historique de l'avenue, l'analyse des états qui ont précédé son état actuel, l'analyse des problèmes quotidiens auxquels elle est soumise, enfin la recherche des solutions à apporter à l'issue de ces constats.

L'étude historique révèle que la situation actuelle qui associe la circulation centrale et un double aligne-

ment d'arbres de chaque côté, remonte à 1830. En effet, au XVIII^{ème} siècle, un tapis vert central avait succédé à une "allée blanche", c'est-à-dire sablée, d'un entretien lourd, tandis que chaque alignement latéral était constitué par l'alternance d'une essence de haute tige, comme le tilleul, et d'une essence de taille basse comme l'if ou le buis. Cette disposition fut remplacée à la fin du XVIII^{ème} par un double alignement d'ormes, lui-même remplacé après 1830 par un double alignement de tilleuls.

Un bilan phytosanitaire des arbres de l'avenue a été confié à des ingénieurs spécialisés qui, pour chaque sujet, ont évalué l'état du tronc, celui des branches dont la chute est redoutée par le service de la Mairie auquel incombe l'entretien, enfin l'état du plateau racinaire. Le constat a été celui d'une sénescence de tous les arbres, ce qui implique un abattage déjà préconisé depuis vingt ou trente ans, mais sans qu'il y ait eu passage à l'acte, chaque responsable du domaine ayant eu conscience de l'impact douloureux de cette décision sur les riverains et les usagers de l'avenue.

Dans son projet, Monsieur GATIER a proposé une replantation à l'identique et ce sont environ 600 sujets qui devront être sélectionnés en pépinière avec l'objectif de former un lot complet et homogène lorsque sera complètement achevé le remplacement des arbres abattus, lequel se fera par étapes. Un appel d'offres a été lancé par la Direction des monuments historiques pour parvenir à un contrat-culture qui s'étendra sur 3 à 4 années. C'est une pépinière allemande qui a été retenue.

Parallèlement à la replantation des arbres, la chaussée centrale sera refaite à l'identique, avec le même pavement, après qu'aient été remis en état tous les réseaux souterrains de l'avenue.

Dans l'optique de donner à l'avenue un caractère grandiose et un décor végétal, le stationnement actuel sera condamné ; il crée en effet un compactage du sol conduisant à son asphyxie, elle-même très préjudiciable au système racinaire des jeunes arbres. Un tapis vert s'étendra tout au long des propriétés riveraines tandis qu'une contre-allée aménagée entre chaque double alignement des arbres permettra un stationnement longitudinal sur un seul de ses côtés. Selon un comptage qu'a fait réaliser la Direction des monuments historiques, le nombre de places de stationnement correspondra aux besoins de l'avenue du Château, tout en assurant à celle-ci le caractère "végétal" auquel chacun est attaché, à Meudon.

Après l'exposé de Monsieur GATIER, le président a donné la parole à de nombreux participants, les uns comme Jeanne-Marie GOUBLIN, André ADENOT, Jean et Françoise REINACH ont posé des questions relatives au stationnement et aux moyens de faire respecter les règles,

les autres comme Michel JANTZEN, Monsieur Bertrand SABOT, ont apporté, sur des points très particuliers, des compléments aux réponses formulées par Monsieur GATIER. Celui-ci n'a pas manqué de souligner que tous ces problèmes posent, en définitive, celui de la place de la voiture dans un domaine historique protégé ; à cet égard, il pense que la recherche d'un compromis est préférable au bannissement des véhicules, solution qui a ses adeptes.

Des questions et des suggestions concernant les arbres ont été aussi très nombreuses ; elles ont permis à Monsieur GATIER de préciser certains points de son exposé par exemple à propos du protocole de la replantation, celle-ci se fera à l'emplacement de chaque sujet éliminé ; après complète éradication de la souche de l'arbre ancien, une fosse sera creusée pour accueillir le nouvel arbre, puis comblée par de la terre meuble dont la composition, soigneusement étudiée, a déterminé le choix du fournisseur. A propos de cette replantation, Monsieur GATIER insiste sur la nécessité de planter des arbres de même âge pour obtenir un bel alignement ; ce qui suppose une programmation du développement en pépinière puisque l'opération sera échelonnée sur une certaine durée. Michel RIOTTOT fait observer que l'entretien ultérieur devra comporter un élagage bien conduit, un traitement sanitaire de qualité, en un mot une gestion bien maîtrisée.

Il était 16h15 lorsque après ce large échange de vues, le président a très chaleureusement remercié Monsieur GATIER pour sa participation au débat qui s'est révélé très fructueux et l'a assuré du soutien total de notre association ainsi que de sa participation active aux actions susceptibles de faire comprendre aux Meudonnais le bien fondé des transformations en cours sur l'avenue du Château. Après avoir reconduit Monsieur GATIER qui avait pris congé de l'assistance, le président a donné la parole au secrétaire général, Michel RIOTTOT.

Rapport moral

Michel RIOTTOT commence son exposé en adressant des remerciements à son prédécesseur Jean REINACH qui, de 1993 à 1998, a assumé la fonction avec compétence et dévouement et lui a transmis des archives parfaitement en ordre.

Il évoque, en remerciant la rédactrice en chef du Bulletin, les trois numéros de l'année d'un total de 64 pages riches en articles de fond qu'il a énumérés et en informations diverses. Il rappelle que le Bureau s'est réuni 4 fois en 1998 et passe en revue les activités organisées dans l'année : 2 visites de la fonderie d'art Gilbert CLEMENTI, un rallye auquel ont participé 3 autres associations et qui a connu un vif succès, l'opération "Forêt propre" à laquelle la municipalité, qu'il remercie, a ap-

porté un soutien logistique de première importance. Il souligne toutefois que la participation des adultes a été déficiente alors qu'elle est essentielle pour atteindre le but pédagogique, objectif principal de cette action. Enchaînant avec "Forêt propre 1998", Michel RIOTTOT passe aux activités prévues pour 1999 avec, en premier lieu une nouvelle opération "Forêt propre" le 20 mars. Une visite de la forêt sur le thème "traitement sylvicole de la forêt" est prévue le 12 juin sous la conduite de l'O.N.F. Deux groupes visiteront en avril et juin la fonderie d'art Gilbert CLEMENTI ; une visite des berges de la rive gauche de la Seine aura lieu avec les associations "Espaces", "Vivre à Meudon" et "Meudon-AVF-Accueil".

A la suite de cet exposé, quelques interventions ont concerné les raisons de la suppression volontaire des poubelles en forêt par l'O.N.F., la destruction de panneaux explicatifs relatifs à des opérations effectuées sous l'égide de l'O.N.F. et, d'une manière générale, un "éco-vandalisme" allant jusqu'à l'enfoncement de clous dans les troncs d'arbres pour en empêcher le tronçonnage en raison des risques encourus par les ouvriers.

Contre de tels agissements et contre les graffiti dont un intervenant souligne qu'ils fleurissent à Meudon, Monsieur Bertrand SABOT préconise prévention et éducation, considérant qu'il s'agit d'un phénomène de société qui nécessite une "mobilisation générale".

Rapport financier

La parole est donnée par le président au trésorier, Claude RICHEZ, qui commente successivement un premier tableau projeté sur écran donnant l'analyse détaillée des recettes et des dépenses pour 1998, puis un second qui permet la comparaison, pour chaque ligne budgétaire, des années 1997 et 1998. Il apparaît **pour l'année 1998 un déficit de 7 809 francs** mais, au total, en fin d'année, **un solde positif de 75 698 francs** (les tableaux détaillés peuvent être demandés au trésorier).

Modification des statuts

Gérard ADER souligne que les statuts du Comité ont tenu la route pendant plus de trente ans et indique qu'un colloque tenu par "Ile-de-France-Environnement" sur le thème "Droits et devoirs des associations" a mis en lumière dans les statuts de beaucoup d'entre elles des déficiences juridiques qui ne leur permettraient pas, par exemple, de soutenir une action en justice. Le problème, en ce qui concerne le Comité, a été étudié par Daniel SOREAU qui, s'étant assuré de l'avis de juristes, a proposé au Bureau quelques modifications qui ont été l'objet de plusieurs amendements. Soumises à l'assemblée générale, les modifications envisagées par le Bureau sont l'objet de légères retouches notamment proposées par Michel

JANTZEN et Pierre SABATIER. Ainsi, à l'unanimité, le quatrième paragraphe de l'article 2 devient : *"de sauvegarder les sites, le patrimoine historique et naturel et le caractère spécifique du domaine bâti et paysager de Meudon et de ses environs."* Il est ajouté, après l'article 9, un nouvel article 10 (les articles 10, 11, 12, 13 actuels devenant 11, 12, 13, 14) : *"Le Conseil d'administration est seul compétent pour décider d'engager une action devant les juridictions de l'ordre judiciaire ou administratif national, communautaire ou international, chaque fois qu'il le juge utile et conforme au but, à l'objet et à l'intérêt du Comité. Toutefois, en cas d'urgence, le Président, ou, à défaut le Vice-Président délégué, est habilité à se substituer au Conseil d'administration pour engager toute action en justice et prendre toute mesure nécessaire, sous réserve de réunir le Conseil d'administration, pour ratification, dans un délai de trois mois. Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs au Président, ou, à défaut au Vice-Président délégué, pour agir en justice, conduire le procès, transiger et se désister s'il y a lieu. Le Président, ou, à défaut le Vice-Président délégué, représente le Comité devant toute juridiction, en demande comme en défense."*

Renouvellement du tiers sortant

Tous les membres du tiers sortant avaient demandé le renouvellement de leur mandat. Le vote a lieu à bulletin secret. Les bulletins sont dépouillés pendant l'exposé du dernier point de l'ordre du jour et donneront les résultats suivants. Sur 81 votants, ont obtenu : Henri CLOUZEAU 80 voix, Jean CREPEY 78 voix, Olivier de GONNEVILLE 75 voix, Danièle GOUPY 81 voix, Etienne GUE 68 voix, Gabriel GUIBERT 79 voix, Jean MENARD 73 voix, Patrick MONTAMBAULT 73 voix, Claude RICHEZ 76 voix, Michel RIOTTOT 81 voix.

Problème de transports en commun (autobus 389)

La parole est donnée à Paulette GAYRAL qui, depuis la précédente assemblée générale, a suivi le dossier et a rendu compte des démarches effectuées à son sujet dans la rubrique "Nouvelles brèves" des bulletins de l'année 1998. Elle rappelle le double objectif proposé à Monsieur le Maire et transmis par ses soins à la R.A.T.P. : 1) augmenter sensiblement la fréquence de l'autobus 389, 2) affecter des véhicules supplémentaires à un nouveau parcours qui, par Issy-les-Moulineaux, permettrait de gagner, à Issy-Val-de-Seine, le terminus de l'autobus 39 et donc, pour les Meudonnais, en changeant une seule fois de véhicule, les relierait à la gare de l'Est via l'axe du 15^{ème} arrondissement et le centre de Paris.

La réponse à cette double requête devait être donnée à l'automne par la R.A.T.P.. Afin de transmettre l'information aux adhérents, Paulette GAYRAL a demandé

à Monsieur le Maire de prendre connaissance du résultat des démarches et a obtenu que ce soit par un entretien avec Monsieur VILLETTE, directeur adjoint des services techniques de la Mairie, entretien qui a eu lieu le 26 janvier et a permis un large et cordial échange de vue entre les deux interlocuteurs. Il est apparu :

1) qu'une enquête de la R.A.T.P. auprès des usagers et de nombreux courriers adressés par ceux-ci à la Mairie ou à la R.A.T.P. révélait très clairement une insatisfaction quant à la fréquence du 389. Il semble qu'une amélioration à court terme pourra être apportée sur ce point.

2) que la R.A.T.P. est beaucoup plus à l'écoute de projets importants et onéreux générateurs de véritables nœuds de communications intercommunales qu'à des améliorations ponctuelles, de faible envergure et peu coûteuses comme celle que nous avons présentée. Au demeurant, cet organisme estime que la liaison souhaitée avec l'autobus 39 est d'ores et déjà assurée en empruntant intermédiairement à Meudon-sur-Seine le tramway T2.

3) que, dans ses objectifs généraux, la R.A.T.P. envisage d'engager des dépenses importantes pour faciliter l'accès des transports en commun aux personnes âgées ou handicapées. Or la liaison avec le 39, par l'intermédiaire du tramway T2, outre une évidente perte de temps pour tous, n'offre aux usagers peu valides que de nombreuses marches d'escalier difficiles à monter tant à la station de Meudon qu'à celle d'Issy. Comme elle l'a indiqué à Monsieur VILLETTE, Paulette GAYRAL suggère donc que le Comité intervienne auprès de la R.A.T.P. pour mettre en évidence, d'une part l'impossibilité pour certaines personnes d'emprunter intermédiairement le tramway T2 et, d'autre part, la facilité que leur apporterait la liaison directe 389-39 par simple transfert d'un véhicule à un autre.

Aucune contestation n'est apportée à cette ligne d'action et Monsieur Bertrand SABOT souligne l'évidente nécessité d'une prochaine augmentation dans la fréquence

du 389 puisque celui-ci devra assurer la liaison de Meudon-la-Forêt avec le nouveau centre culturel.

Questions diverses

Monsieur Bertrand SABOT fait connaître une intéressante information en expliquant que l'Orangerie de Meudon hébergera désormais, durant la mauvaise saison, non seulement des orangers appartenant en propre au domaine de Meudon et qui seront au printemps disposés sur les parterres, mais aussi des orangers du domaine de Versailles et des Tuileries. Marie-Thérèse HERLEDAN demande s'il sera possible de visiter l'Orangerie dans ces conditions ; Monsieur SABOT répond affirmativement.

Un intervenant souhaite connaître les réactions engendrées par les choix faits pour l'aménagement du Val-de-Seine. Daniel SOREAU répond en déplorant que des aspects majeurs de nos idées n'aient pas été repris et que soit maintenu un "boulevard urbain", ce qui revient à une "destruction" du Bas-Meudon ; de même n'a pas été retenu l'aménagement du petit bras de Seine pour des activités nautiques. Il est prévu, par contre, un détournement de la voie rive droite rendant les berges libres au niveau de Boulogne et longeant un parc comportant des vues sur les coteaux de Saint-Cloud. D'autres intervenants soulignent que l'enfouissement de la V.R.G.S. pourrait diminuer le trafic de transit par Meudon et notamment par la route des Gardes. Joseph de LA RUBIA reprend une série d'arguments visant à convaincre le président de poursuivre toutes actions destinées à obtenir pour Meudon une amélioration du projet d'aménagement retenu par le Syndicat mixte du Val-de-Seine.

Il était 17h15 lorsque la séance a été levée par le président en invitant les participants à prendre un rafraîchissement avant de quitter la salle.

Paulette GAYRAL

Errata

A la suite d'une malencontreuse manipulation d'un logiciel de saisie optique de textes, l'orthographe du nom de Monsieur Pierre CARRIERE, directeur de l'aérodynamique à l'O.N.E.R.A. en 1963, a été déformée, en page 9 du précédent Bulletin, en Pierre CARDERE. Nous présentons toutes nos excuses à Monsieur CARRIERE, fidèle membre de notre Comité, ainsi qu'à Monsieur Claude CAPELIER, auteur de ce remarquable article sur les souffleries de Chalais-Meudon qui a été très apprécié de nombreux lecteurs.

Dans le même numéro du Bulletin, page 24, deuxième ligne de la deuxième colonne à propos du marbre exécuté en 1730 à partir d'un moulage du "Mars Ludovisi", lire "offert par Louis XV en 1752" au lieu de "offert par Louis XIV" dont le règne s'était achevé en 1715.

MICHEL DAMOUR
TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 01 46 26 27 60 et 01 45 34 21 84



☎ 01 46 23 94 75
Fax 01 46 26 50 16

3, rue du Ponceau - 92190 MEUDON
(Continuité rue des Mouchettes - Près de la Mairie)
Ouvert du Lundi au vendredi 9h30 - 12h30 / 16h00 à 19h30

- TRAVAUX DE SECRETARIAT
- FAX ET COPIE SERVICE
- DEPANNAGE ET VENTE
NEUF & OCCASION
PHOTOCOPIEURS - FAX
ET IMPRIMANTES
- FOURNITURES DE BUREAU

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques
Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

L. WACQUANT

Tél. 01 45 34 12 01

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92190 MEUDON



GARAGE RABELAIS
CITROEN MEUDON

MÉCANIQUE - TOLERIE
STATION SERVICE - VENTE

29-31, Boulevard des Nations-Unies
MEUDON - 01 46 26 45 50

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon. Siège social : 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

20 francs